

Cassel, le 12 mai 2009

## **Lettre ouverte à M. Jean Delobel, fondateur de la Maison du Néerlandais à Bailleul**

Monsieur Delobel,

C'est avec une certaine surprise que nous avons pris connaissance de vos propos relatés dans l'article du 7 mai dernier dans les colonnes de l'édition hazebrouckoise de La Voix du Nord.

En effet, alors qu'il s'agit, dans cet article, de faire état du 10ème anniversaire de la Maison du Néerlandais, vous croyez bon de tenir des propos négatifs à l'égard de notre langue régionale flamande dans des termes aussi surprenants qu'équivoques.

Je cite vos propos repris par la journaliste : « Le flamand est un héritage extraordinaire », mais vous ne voulez pas qu'« il fasse de l'ombre au néerlandais ».

S'il est vrai que le flamand est un héritage extraordinaire, il est par conséquent du devoir de nos générations de tout mettre en œuvre pour pouvoir transmettre cet héritage aux jeunes générations avec tout le bagage culturel qu'il recèle. Les langues régionales, dont le flamand fait partie, commencent à bénéficier en France notamment, mais aussi dans de nombreux pays du monde, d'aides plus ou moins importantes afin de tenter d'enrayer leur érosion et de sauver avec elles la culture des populations qui les parlent.

L'UNESCO vient encore d'attirer l'attention des états avec la mise à jour de son Atlas des langues en danger qui en recense 2500 sur les 6000 que compte notre planète et qualifie le flamand occidental de vulnérable en Flandre Belge et de sérieusement en danger en Flandre française.

Comment alors notre langue régionale pourrait-elle « faire de l'ombre au néerlandais » qui est porté par deux états d'Europe avec les moyens dont disposent aujourd'hui de grands états occidentaux ? Si l'enseignement du néerlandais rencontre de l'ombre comme vous le dites, la raison en est probablement l'enseignement d'autres grandes langues internationales car le flamand ne fait pas plus d'ombre au néerlandais que l'occitan au français ou le catalan à l'espagnol. C'est fort probablement l'inverse sur lequel il conviendrait de méditer.

La journaliste cite plus loin comme étant de votre bouche : « l'enseignement du flamand en primaire, c'est la meilleure et la pire des choses ».

Outre le fait que l'on peut s'interroger sur le sens profond de cette phrase, doit on en conclure que le flamand ne doit pas bénéficier du régime dont disposent les autres langues régionales en France alors que des élus, des enseignants et de nombreux parents en font une demande de plus en plus pressante ?

Nous espérons que la célèbre consigne photographiée au milieu du siècle dernier dans l'une de nos écoles des Monts de Flandre : « Défense de parler Flamand », était définitivement rangée avec les mauvais souvenirs du passé.

Votre remarque est en opposition totale avec la politique Européenne en matière de langues régionales et avec la position de l'UNESCO mais également avec la politique du Ministère de la Culture et de la DGLFLF (Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de France).

Par contre elle rappelle le ton employé par la Nederlandse Taalunie et par le Ministère flamand de l'Education concernant l'expérimentation de l'enseignement du flamand en France, dans des propos tenus à la presse belge et dont les articles sont consultables sur notre site [www.anvt.org](http://www.anvt.org)

S'il est vrai que la promotion du néerlandais en Belgique se fait à l'exclusive des langues régionales avec les conséquences que l'on connaît pour le flamand occidental grâce au rapport de l'UNESCO et dont la position de la communauté flamande en fera bientôt le dernier pays d'Europe à ne pas enseigner ses langues régionales, on peut aussi regarder du côté des Pays-Bas où l'enseignement du néerlandais n'est pas incompatible avec celui des langues régionales qui obtiennent peu à peu un véritable statut comme en France.

Si, comme vous l'avez déclaré, « il faut d'abord développer le néerlandais, ensuite sauvegarder le flamand » alors que le néerlandais bénéficie d'une action de diffusion depuis 30 ans ainsi que vous l'avez signalé dans l'article, faut il alors attendre 30 ans de plus et que notre langue régionale soit déclarée éteinte par l'UNESCO avant de l'enseigner afin de ne pas nuire en France à l'enseignement de la langue officielle de la Belgique et des Pays-Bas ?

Votre position, en tant que fondateur de la Maison du néerlandais nous désole car les membres de l'Institut de la Langue Régionale Flamande ont toujours beaucoup de plaisir à côtoyer les animateurs de la MNL lors des salons de langues organisés en Flandre française. Régulièrement, nous communiquons les coordonnées de la MNL à des personnes qui nous sollicitent alors que la réponse est dans votre structure et je sais que l'inverse est également vrai.

Nous avons la faiblesse de penser que l'apprentissage et l'usage des langues sont une ouverture vers la diversité et la tolérance et il est prouvé qu'un enfant apprenant plusieurs langues a ensuite des prédispositions pour en apprendre d'autres dans son parcours scolaire.

Nous ne pensons pas que l'on peut fonder son développement sur la critique de l'autre mais plutôt sur la mise en valeur de ses propres qualités et arguments, c'est pourquoi nous avons souhaité réagir à vos propos.

Pour terminer, nous souhaitons longue vie et beaucoup de réussite à la Maison du Néerlandais et à Mme Demange et ses équipes d'enseignants et restons prêts à coopérer sur certaines actions dans le cadre de la complémentarité de nos domaines linguistiques et culturels.

Jean Paul Couché

Président de l'Institut de la Langue Régionale Flamande – Akademie voor Nuuze Vlaemsche Tael

Copie à

- Mme Sandrine Demange

- La Voix du Nord – édition Hazebrouck

- Site [www.anvt.org](http://www.anvt.org)